

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Absent : Monsieur Robert VERAND

Convocation en date du 02/07/2025

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil départemental pilote le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Ce fonds accorde des aides individuelles et finance des accompagnements sociaux pour l'accès et le maintien dans le logement.

Les aides du FSL se concrétisent par l'attribution d'un prêt ou d'une subvention pour les personnes en difficulté pour accéder à un logement ou s'y maintenir, et dont les ressources correspondent au barème FSL.

Un accompagnement spécifique peut être proposé pour la maîtrise des dépenses d'énergie.

Le FSL peut par exemple financer une partie des dépenses liées :

- à l'accès au logement : caution, frais d'emménagement, 1er mois de loyer ;
- au maintien dans le logement : impayés de loyers ;
- au paiement de factures impayées (électricité, gaz, eau).

Le Département a sollicité la participation des communes au budget du FSL 04 à raison de 0,61€/habitant.

Monsieur le Maire propose une participation financière de 46.36 € (0.61*76) au titre du FSL 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte et autorise le versement de 46.36 € au Département au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 juillet 2025,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

